

CTymmo sprl

Syndic et Services Immobiliers

Av. des Nerviens, 33 | 14 – 1040 Bruxelles

A l'Association des Copropriétaires
de la Résidence « BEAU SITE »

BCE 0834.604.826

Rue du Beau Site, 3 B
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 25 avril 2023

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2023

1 Validité de l'assemblée générale.

L'assemblée est valablement constituée étant donné que 12 propriétaires sont présents ou représentés totalisant ensemble 1.300/1.800èmes. Le double quorum est donc atteint.

2 Nomination du Président de séance et du Secrétaire de l'assemblée.

Monsieur HUGON est nommé Président de séance à l'unanimité des voix et le syndic assure le secrétariat, décision prise à l'unanimité des voix également.

3 Démission du syndic CTymmo sprl suivant courrier du 26/01/23 et nomination d'un nouveau syndic à partir du 01/05/23.

Le syndic rappelle son courrier de démission du 26/01/23. Le préavis de 3 mois a été presté du 1^{er} février 2023 au 30 avril 2023.

L'assemblée acte la démission du syndic CTymmo sprl.

Après discussion, l'assemblée nomme à l'unanimité des voix moins les voix d'AUXILIA (100/1.800) comme nouveau syndic à partir du 1^{er} mai 2023 la société LUSIMMO – Rue de France, 103 à 1070 Anderlecht – IPI 514.801 – Mr IGLESIAS.

Mr HUGON se charge d'informer le nouveau syndic de sa nomination.



4 Points demandés par le CC en pièce jointe.

A traiter avec le nouveau syndic.

5 Lecture et signature du procès-verbal.

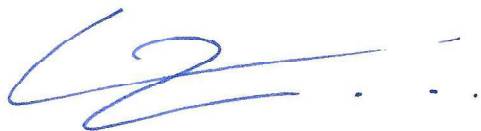
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h42'.

Nous vous remercions pour votre confiance et restant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'ACP,

CTymmo sprl,

Cédric TYTECA, Gérant



Les Copropriétaires,

Le Président,

